

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1345

Artikel: Commerce mondial : questions à propos d'un anniversaire chahuté
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Questions à propos d'un anniversaire

Points de repère, commentaire et interrogations, au lendemain de l'anniversaire chahuté de la réglementation du commerce international.

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE la réglementation du commerce international (GATT) célébré par la toute jeune Organisation mondiale du commerce (OMC). L'occasion pour les uns de réaffirmer leur profession de foi libre-échangiste et pour les autres de vouer aux gémonies la liberté du commerce. Face à ces louanges sans nuances et à ces condamnations péremptoires, il est difficile de se faire une opinion fondée.

Malgré tout, l'OMC reste indispensable

Une certitude d'abord. Réclamer la mise à mort de l'OMC relève de l'incantation stérile. Tout comme le rêve d'un retour à l'autarcie économique de nos sociétés. L'enfermement à l'intérieur de frontières étanches n'a jamais servi la cause de la paix, ni le développement social et culturel. L'OMC, malgré toutes ses insuffisances, reste une institution indispensable. Grâce aux règles qu'elle établit par consensus

entre ses membres, les nations les plus faibles peuvent faire entendre leur voix et défendre leurs droits. Sans ces règles, les grandes puissances économiques imposeraient plus crûment encore leur loi.

Les pays riches ne jouent qu'à leur avantage

Ces règles bien sûr sont loin d'être satisfaisantes. Il s'agit donc de les améliorer et de les développer. Car les objectifs louables que s'est fixés l'OMC – amélioration du niveau de vie, plein emploi, développement durable, utilisation optimale des ressources – ne sont toujours pas atteints. Les pays riches rechignent à jouer le jeu du libre-échange lorsqu'il est à leur désavantage. Par exemple en restreignant les exportations de textiles et de produits manufacturés des pays du Sud et en inondant ces derniers de produits agricoles subventionnés. Ou encore en puisant gratuitement dans le capital biologique du tiers-monde et en reven-

DOSSIER DE L'ÉDITO

Pour mieux comprendre les finances publiques

DÉMOGRAPHIE. C'EST LE facteur fondamental. Coût des formations prolongées; coût du vieillissement; coût du progrès médical; coût de la prise en charge mieux assurée des handicapés. Tous ces facteurs ont changé et changeront. Les finances publiques et celles de la sécurité sociale sont abstraites si elles ne sont pas mises en corrélation avec ces données humaines. L'étude de la croissance tendancielle des dépenses n'a pas de sens si elle n'est pas mise rigoureusement en rapport avec la démographie. Là on est dans le structurel, sans hésitation.

Plus-value boursière

L'impôt sur les gains boursiers n'est pas pour demain. En revanche les fortunes accrues sont destinées à moyen terme à gonfler les recettes de l'impôt sur les successions. Une petite étude permettrait d'affiner cette corrélation,

nullement négligeable pour les finances cantonales.

Étude des décalages

Quel délai sépare une reprise de la croissance et la réduction du chômage? Et à partir de quel niveau de croissance? Quand une reprise de l'emploi, qui a des répercussions quasi immédiates sur l'assurance chômage, se répercute-t-elle aussi sur les rentrées fiscales? La connaissance de ces délais est essentielle pour la qualité des budgets publics. Bien que la corrélation entre recettes TVA et croissance économique semble évidente, elle dépend toutefois de la nature de la croissance: exportations, marché intérieur. Là aussi des analyses fines seraient utiles, non seulement pour la prévision, mais aussi pour l'exploitation du budget – s'il contient des postes utilisables seulement si certaines recettes sont confirmées. *ag*

dant au prix fort les connaissances ainsi acquises.

Inventer de nouvelles règles

Ces règles ignorent par trop les dimensions sociale et écologique du commerce. Renato Ruggerio, le directeur général de l'OMC, renvoie, pour ces préoccupations, à d'autres instances internationales. «Un ministre du commerce ne s'occupe pas en priorité de politique sociale ou environnementale» affirme-t-il. «Ce n'est pas non plus la vocation de l'OMC». Il oublie que ce ministre appartient à un gouvernement qui procède à un arbitrage entre ces diverses exigences. Or au niveau international, aucune ins-

tance n'effectue cet arbitrage et n'impose en dernier lieu sa décision.

Le commerce international ne peut donc se développer sur la seule base du libre-échange. Les résultats qu'il affiche en témoignent éloquentement. Pour que le jeu se déroule de manière harmonieuse, sans laisser sur le côté des pays et des populations entières, il faut inventer des règles plus subtiles que le seul mécanisme de la concurrence des coûts. Il est nécessaire de manifester dans les rues de Genève contre une politique commerciale à courte vue. Mais le combat doit se poursuivre concrètement à l'échelon national, puisque ce sont les gouvernements qui déterminent le contenu des accords mis en œuvre par l'OMC. *jd*

Jours tranquilles à Champel

«**M**AIS JE N'AUROIS pas imaginé que des contestataires s'en prennent à un petit commerçant installé dans un quartier modeste. Je peux partager certaines idées des manifestants, qui se battent pour éviter que de grosses pieuvres bouffent tout. Mais je ne comprends pas pourquoi certains agitateurs ont tout cassé» (Tribune de Genève du 22 mai 1998).

Si l'on tient compte des résultats électoraux, le quartier populaire de Plainpalais devrait accueillir favorablement l'opposition à l'Organisation mondiale du commerce. Ses habitants devraient être sensibles aux arguments développés notamment par Fidel Castro et Nelson Mandela sur l'inégalité entre pays riches et pauvres dans le cadre des échanges commerciaux et sur le poids de la dette supporté par ces derniers.

Manifestations

Or c'est le quartier qui a subi les dégâts les plus importants lors des manifestations hostiles à l'OMC, alors que les habitants du quartier cossu de Champel coulaient des jours et des nuits tranquilles.

On a beaucoup glosé sur la violence, la violence outrancière de la police, le goût malsain de la violence chez de

jeunes manifestants. Mais n'a-t-on pas la police et la jeunesse que l'on mérite?

Si ces débordements n'étaient que l'expression crue d'une critique sans concession aux organisateurs des manifestations, les animateurs de l'Action mondiale des peuples?

Désespoir et anti-autoritarisme

Sur le contenu. Dans leurs appels aux accents tiers-mondistes et dans le choix baba cool de leurs objectifs, ces organisateurs n'ont pas laissé de place à la désespérance des enfants d'une classe moyenne qui se délite sous les effets de ce qu'il est convenu d'appeler le néo-libéralisme.

Sur la forme. Aveuglés par leur anti-autoritarisme primaire, ces responsables ont refusé d'organiser un service d'ordre digne de ce nom.

Certes il est peu confortable de se trouver coincé au milieu du champ de tir, d'avoir à inventer et à débattre tout en marchant d'une ligne politique et de faire preuve de rigueur organisationnelle. Mais il est vain de faire porter à la police et aux casseurs les cascades dont on est responsable. *dm*

Le libre-échange: une théorie obsolète

LES PARTISANS INCONDITIONNELS du libre-échange se réfèrent encore à la théorie de l'avantage comparatif développée par David Ricardo au XVIII^e siècle. La division internationale du travail implique que chaque pays se spécialise dans la production où il excelle, le libre-échange assurant alors à chacun le bien-être.

René Erbe, professeur honoraire d'économie aux universités de Neuchâtel et de Bâle, rappelle que la théorie de Ricardo repose sur deux postulats: le commerce ne modifie pas la structure économique des pays en relation d'échange, et les facteurs de production sont immobiles. Deux postulats aujourd'hui démentis par les faits. En réalité, le libre-échange déstabilise les économies nationales, ce qui justifie des mesures de protection durant les phases d'adaptation.

Dans leur ouvrage sur le nouveau contrat social, Guy Roustang et ses collègues font le même diagnostic:

«Le modèle théorique des avantages comparatifs repose sur l'hypothèse que les coûts comparatifs restent invariables au cours du temps. Mais cela ne vaut à la rigueur que dans le cas des ressources naturelles (pétrole, minerais, ou encore produits agricoles très spécifiques), car pour bien des industries la situation change constamment, en fonction notamment des investissements qui entraînent des progrès techniques. Accepter de sacrifier des industries existantes au nom des avantages comparatifs peut être une erreur, compte tenu des installations perdues et de la mise au chômage d'une main-d'œuvre peu susceptible de retrouver un emploi ailleurs. Le coût économique et social de tels abandons devient de plus en plus élevé et risque de fragiliser l'équilibre économique et social (et donc l'équilibre politique) d'un pays. Ces abandons n'ont pas du tout la même signification s'ils font l'objet de compensation entre pays d'une même zone géographique qui se sentent solidaires et qui connaissent un minimum d'intégration politique: c'est tout l'enjeu d'une politique économique européenne commune». *jd*

Guy Roustang et alii, *Vers un nouveau contrat social*, Desclée de Brouwer, 1996.